

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 3 MAI 2012

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 3 mai 2012

Aujourd'hui, à onze heures quarante-quatre minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 34 Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
- n° 58 Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement et d'autres dispositions législatives
- n° 66 Loi n° 2 sur les crédits, 2012-2013

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.